

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 7273

Société : RAM

45585

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

MEHADRA

Nour Eddine

Date de naissance :

03/07/1959

Adresse :

Derb es ITTALIF Rue 43 N°2 CASA

Tél. :

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

28 SEPT 2020

Nom et prénom du malade :

ZAN ZAN Dahbia

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

lombago

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
28 SEPT 2020	Consultation	1	150 DH	Dr. J. EZZAHID NACIRI Médecine Générale Echographie Générale 131, Bd. Abdelloumen - Casablanca Tél : 022 200 600

EXECUTION DES ORDONNANCES

Praticien du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
DR KADRI AGOUEDACH Leila Docteur en Pharmacie 21, Rue Jaber Ansari, Ghalef - Casablanca Tel : 05 22 25 28 51	28-09-20	173,60

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

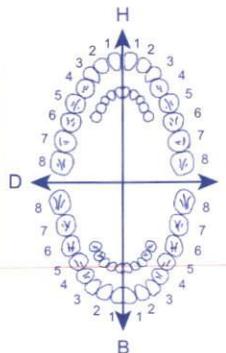
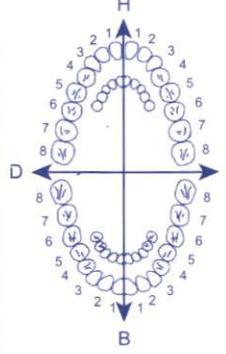
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
BENLAKDAME Abdellah INFIRMIER 10, Rue EL Khassis Derb Ghalef Casablanca Tel : 066 75 70 10 - Fax : 3470200	28/09/20	6	PC	IM		60,00

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des Travaux
	H	25533412 00000000 35533411	G	21433552 00000000 11433553
D	00000000		B	00000000 35533411
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Médecine Générale

D.E.S d'Echographie Générale

Médecine du Travail et d'Ergonomie

Diplômée de l'Université de Rennes

28 SEPT 2020

Casablanca, le الدار البيضاء في

N°: 2ANZAN. Dahbi & .

54,10

1) Profenid



55,70

2) Colthamyl



1171

39,00

3) Kalenanc



1 gél - 21

24,80

4) Naloxyl forte



24 x 31

Total

173,60

PHARMACIE GRANDE CHAÎNE
Mme. EIKADRI AGUEDACH Leïla
Docteur en Pharmacie

121, Rue Jaber Ansari,
Derb Ghalef - Casablanca
Tél : 05 22 25 28 50

Dr. J. EZZAHID NACIRI
Médecine Générale
Echographie Générale
131, Bd. Abdelmoumen Casablanca
Tel : 022 200 600

131، شارع عبد المؤمن (مقابل عمارة رونو) الدار البيضاء - الهاتف : 0522.200.600

131, Bd Abdelmoumen (Face Immeuble Renault) - Casablanca - Tél. : 0522.200.600

PPV: 24DH80
PER: 04-23
LOT: J1176

بوتي ش. م.
م. الكازارياناس - عين السبع
س. البشوشة - صيدلي مس

LOT 0046
PER 06 22
PPV 55.70 DH

LOT: 120-47
BLUD: 12/2022
39,000DH

LOT 0784
PER 11 22
PPV 54.10 DH



cte